

AEVIS Holding SA

Rue Georges-Jordil 4
1700 Fribourg

Les actionnaires sont convoqués en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le mercredi 4 juin 2014, à 14h00

à la Clinique Générale
Rue Hans-Geiler 6, 1700 Fribourg

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2013**
- 2. Rapport du réviseur**
- 3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2013**
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe au 31 décembre 2013.
- 4. Distribution**
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de dissoudre partiellement la réserve provenant d'apport en capital (agio) à concurrence de CHF 7'886'914.75 et de distribuer ce montant aux actionnaires à raison de CHF 0.55 par action à la date du 6 juin 2014, payable le 11 juin 2014.
- 5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction**
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2013 aux membres du Conseil d'administration suivants : Christian Wenger, Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2013 aux membres de la direction suivants : Gilles Frachon, Beat Röthlisberger et Séverine Van der Schueren.
- 6. Elections statutaires - Conseil d'administration**
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire individuellement Messieurs Christian Wenger, Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7. Election statutaires - Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire Monsieur Christian Wenger comme président du Conseil d'administration pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. Elections statutaires - Comité de Rémunération

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire individuellement Messieurs Cédric A. George et Antoine Kohler comme membres du Comité de Rémunération pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. S'il est élu, M. Cédric A. George sera nommé Président du Comité de Rémunération.

9. Elections statutaires - Organe de révision

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire pour l'exercice 2014 Berney & Associés SA Société Fiduciaire, Rue du Nant 8, 1207 Genève en tant que réviseur.

10. Election du Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude DBC & Notaires – Chemin de Chantavril 3a – CH-1260 Nyon) comme Représentant indépendant pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

11. Modification de l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de modifier l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé afin d'augmenter le capital autorisé et de prolonger le délai.

Le Conseil d'administration serait ainsi autorisé jusqu'au 3 juin 2016 à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 35'500'000, par l'émission d'un maximum de 7'100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'administration propose en conséquence de modifier l'article 10 des statuts comme il suit:

Texte actuel:

Article 10 – Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé jusqu'au 4 juin 2015 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 17'033'420 par l'émission d'un maximum de 3'406'684 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées. Le conseil d'administration est également autorisé d'augmenter le capital-actions en application de la présente disposition durant une offre publique d'acquisition, soit en particulier de la publication d'une offre à la publication de son résultat.

(paragraphes 2, 3 et 4 inchangés)

Nouveau texte proposé (modifications soulignées):

Article 10 – Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé jusqu'au 3 juin 2016 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 35'500'000 par l'émission d'un maximum de 7'100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées. Le conseil d'administration est également autorisé d'augmenter le capital-actions en application de la présente disposition durant une offre publique d'acquisition, soit en particulier de la publication d'une offre à la publication de son résultat.

(paragraphes 2, 3 et 4 inchangés)

Participation à l'assemblée

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 13 mai 2014 recevront une invitation personnelle par courrier accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 14 et le 23 mai 2014 (inclus) recevront la présente invitation et le bulletin-réponse dès leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 24 mai 2014 (inclus) au 4 juin 2014 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote, et les actionnaires ayant transférés des actions durant cette période sont priés d'en informer la Société. Les actionnaires n'ayant pas reçu la présente invitation et le bulletin-réponse doivent contacter immédiatement leur banque ou intermédiaire financier s'ils désirent être inscrits au registre des actions. Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote le 23 mai 2014 pourront exercer leur droit de vote. Pour participer à l'Assemblée générale, les actionnaires devront être en possession d'une carte d'admission. Les cartes d'admissions ainsi que le matériel de vote seront envoyés aux actionnaires avant l'Assemblée, sur demande écrite faite au siège de la Société. Le bulletin-réponse joint à l'invitation permet aux actionnaires de commander leur carte d'admission ou de donner procuration. Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse et les formulaires de procuration aussi rapidement que possible mais au plus tard le 30 mai 2014.

Procuration

Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non, dûment autorisée par lui-même. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par le Représentant indépendant désigné par le Conseil d'administration pour cette Assemblée, Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude DBC & Notaires – Chemin de Chantavril 3a–CH-1260 Nyon – Tel +41 (0) 22 365 19 20 – Fax +41 (0) 22 365 19 30). Le bulletin-réponse joint à l'invitation peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote.

Documentation

Le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe 2013 ainsi que le rapport de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la Société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg ainsi que sur le site www.aevis.com. Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé.

Toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire doit être adressée au siège de la Société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg, à l'attention de Séverine Van der Schueren, CAO, Fax +41 (0)22 350 02 03, e-mail svanderschueren@aevis.com.

Fribourg, le 14 mai 2014

Au nom du Conseil d'administration

Christian Wenger
Président

Raymond Loretan
Vice-président